



## Décharge Participation à l'événement « Les Cyclos du Cœur au Roselend »

Je déclare vouloir participer au « Cyclos du Cœur au Roselend » qui aura lieu du mercredi 4 juillet au samedi 7 juillet 2026.

Je déclare, en tant que participant majeur, être physiquement bien préparé et en bonne santé pour participer de ma propre initiative au « Cyclos du Cœur au Roselend » organisé par RTL BELGIUM SA (au profit du Télévie).

Je déclare abandonner tout recours tant pour moi que mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (mes parents, mon conjoint, mes enfants, ...) et nos assureurs envers :

- les organisateurs de cet événement (RTL BELGIUM) ;
- les autres participants ;
- les assureurs des personnes visées par les points précédents.

Pour tout dommage que je subirais avant, pendant et après l'événement « Cyclos du Cœur au Roselend », ainsi que pour tout dommage éventuel au matériel que je confierais à l'organisateur notamment concernant le transport des vélos par remorque pour les départs de Cyclos effectuant une distance plus courte.

En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour les ayants droits, les héritiers, les proches et nos assureurs.

Je m'engage à faire preuve de suffisamment de sérieux et de motivation pour prendre part à l'événement « Cyclos du Cœur au Roselend ».

Les peines, amendes et frais éventuels de quelque nature qu'ils soient, encourus à la suite d'infractions au code de la route ou à toute autre disposition légale, seront exclusivement à la charge du Cycliste. Il s'engage notamment à ne pas conduire sous influence d'alcool, ni autres drogues ou stimulants.

Je dégage l'organisateur de toute responsabilité en cas d'accident.